

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Décembre 2016 - janvier 2017

Projet de loi 115 sur la maltraitance : l'AREQ sera entendue en commission parlementaire

L'AREQ a été invitée à présenter et à déposer un mémoire devant la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre des consultations entourant le projet de loi 115, *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*.

L'audition de l'AREQ, qui aura lieu le jeudi 19 janvier 2017 à 17 h, [sera webdiffusée](#) sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Elle sera également disponible, après coup, dans la section de la [Commission des relations avec les citoyens](#).

Dans cette section, on retrouve également l'horaire ainsi que les documents relatifs aux auditions, entre autres le projet de loi et les mémoires qui seront déposés par les groupes après leur présentation.

Rappelons que le projet de loi 115 a été déposé le 19 octobre dernier. Il prévoit notamment l'obligation d'adopter une politique sur

la prévention de la maltraitance dans tout le réseau de la santé. Du même coup, il inclut des mesures facilitant la dénonciation de situations de maltraitance. L'AREQ voit évidemment d'un bon œil que le gouvernement s'attaque à cette problématique. Elle a toutefois certaines interrogations à l'égard de la portée du projet de loi 115 et des ressources qui y sont allouées.



Dans ce numéro

Projet de loi 115 sur la maltraitance	1	Suis-je couvert par mes assurances ou pas?	5
Accord commercial entre le Canada et l'Union européenne	2	Le projet de loi 106 sur les hydrocarbures	6
Votre rente du régime de retraite du secteur public en 2017	3	Un sapin de Noël aux couleurs de l'AREQ	7
Magazine Quoi de neuf - Hiver 2017	4	Nos comités à pied d'œuvre	8
		Vœux de Noël	9

Accord économique commercial global entre le Canada et l'Union européenne

Lors de la dernière rencontre du conseil national de l'AREQ, la résolution suivante a été adoptée : « Il est proposé par Jean-Yves Proulx et appuyé par Jean-Claude Tellier que le conseil national se prononce contre l'entente de libre-échange Canada-Union européenne qui met en péril non seulement le pouvoir de légiférer de nos États respectifs, mais l'essence même de la démocratie ». Cette résolution a été adoptée par la majorité des membres présents.

Absence de transparence

Plusieurs éléments ont conduit les membres du conseil national à se prononcer contre cette entente. Ils ont d'abord constaté que l'accord a été négocié dans le plus grand secret et que les citoyennes et les citoyens n'ont nullement été consultés quant à son contenu. Cette absence de transparence a empêché toute possibilité de débat sur les grands enjeux de ce projet d'accord.

La signature de cette entente de libre-échange entraînera nombre d'impacts négatifs. Les membres du conseil national se sont dits inquiets du fait que cet accord offre aux compagnies transnationales l'accès à la gestion des services publics, ce qui leur permettra de prioriser leurs propres intérêts au détriment de ceux de la population.



Pouvoirs démesurés

En outre, des craintes ont été exprimées face aux pouvoirs démesurés qu'accorde cet accord de libre-échange aux entreprises concernées. En effet, les États signataires de l'entente y abdiquent leur pouvoir de promulguer toute législation visant à protéger leurs citoyennes et leurs citoyens si elle a pour effet de réduire les profits escomptés par les entreprises en opération sur leur territoire.

Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (AECG ou CETA en anglais), vous pouvez consulter le site d'Attac-Québec.

Votre rente du régime de retraite du secteur public en 2017

Retraite Québec a annoncé le taux d'indexation qui s'appliquera au montant de la rente du régime de rentes du Québec (RRQ) à compter du 1^{er} janvier 2017 : 1,4 %.

Ce taux a été déterminé en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour chaque mois compris entre novembre 2015 et octobre 2016. On l'appelle aussi le taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR).

Indexation de la rente du RREGOP en 2017

C'est ce même taux de 1,4 % qui est utilisé pour le calcul du taux d'indexation des rentes des régimes de retraite des secteurs publics administrés par Retraite Québec, tels que le RREGOP, le RRE, le RRF, le RRCE, le RRPE, etc. Cela s'applique également sur la rente du conjoint survivant.

Rappelons que trois formules sont utilisées pour le calcul de l'indexation de la rente des personnes retraitées du secteur public, en fonction des années durant lesquelles elles ont cotisé au régime. Il est possible que plus d'une formule soit utilisée pour calculer l'indexation de la rente d'une personne si celle-ci a versé des cotisations correspondant à plus d'une période.



Formules

Indexation au 1^{er} janvier 2017

Années cotisées avant le 1^{er} juillet 1982 Rente indexée à 100 % du TAIR	1,4 % (soit le TAIR)
Années cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999 Rente indexée selon le TAIR - 3 %	0 % (soit le TAIR - 3 %)
Années cotisées depuis le 1^{er} janvier 2000 Rente indexée selon la plus avantageuse des 2 formules : 50 % du TAIR ou TAIR - 3 %	0,7 % (soit 50 % du TAIR)

Ce tableau illustre bien ce qu'on appelle communément la « désindexation » ou « l'indexation partielle » des rentes de retraite du secteur public. L'absence d'une pleine indexation de la rente est l'une des causes de la diminution du pouvoir d'achat que connaissent les personnes ayant œuvré dans le secteur de l'éducation, de la santé et des autres services publics. En réalité, le montant de la rente de retraite qui est versée à la personne au moment de sa retraite correspond aux cotisations qu'elle a payées durant sa carrière. C'est au fil des années que l'écart entre le revenu et le coût de la vie se creuse et ce, de façon croissante.

Suite à la page suivante

Considérant que la formule d'indexation dépend des années cotisées, c'est la prochaine cohorte de retraités, soit les personnes qui quitteront le 1^{er} juillet 2017 avec 35 années de service, qui seront d'années en années les plus touchées par la diminution du pouvoir d'achat. En effet, elles auront cotisé 17 ans, soit la moitié de leur carrière entre 1982 et 1999. Période pour laquelle l'indexation est à 0 %.

Des outils pratiques fournis par Retraite Québec

⊙ Le relevé de prestations appelé *Votre rente 2017*

Ce document vous informe des détails du calcul de votre rente en 2017 correspondant à votre situation ainsi que du nouveau montant de cette rente à compter de 65 ans, une fois la coordination appliquée.

⊙ L'État des dépôts

Ce document est envoyé à toutes les personnes qui ont reçu une rente d'un régime de retraite du secteur public par dépôt direct. Il présente les montants déposés dans votre compte bancaire au cours de l'année précédente et le premier versement mensuel de l'année en cours.

Ces documents sont envoyés automatiquement par Retraite Québec au mois de janvier de chaque année. Vous n'avez pas à en faire la demande.

Source : Retraite Québec

Bientôt en kiosque : le magazine *Quoi de neuf* de l'hiver!

Le numéro de l'hiver 2017 du magazine *Quoi de neuf* sera acheminé à l'ensemble des membres de l'AREQ autour du 15 décembre. Le dossier de cette édition de 48 pages a été rédigé par Évelyne Daigle, du service de l'éducation et de la programmation du Biodôme de Montréal/ Espace pour la vie. Il porte sur la surconsommation de plastique, qui crée ni plus ni moins des continents de plastique dans nos océans. L'auteure y propose un survol de l'état de la situation et un tour d'horizon des différents acteurs qui cherchent des solutions et des façons d'agir pour renverser ce fléau.

Outre les habituelles chroniques sur les dossiers et les revendications de l'AREQ, ce numéro contient un compte rendu du dernier conseil national, tenu en octobre à Rimouski, un bilan de l'an 2 du triennat à l'AREQ et des détails entourant le renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ au 1^{er} janvier 2017.

On pourra également y lire le compte rendu d'une entrevue avec la plus récente boursière Laure-Gaudreault, ainsi qu'une réflexion de Jean-Yves Proulx à propos des soi-disant retombées économiques du projet Énergie Est.



Suis-je couvert par mes assurances ou pas?

On rappelle souvent aux membres d'ASSUREQ de communiquer avec l'assureur SSQ avant d'engager des frais importants pour un soin, une fourniture médicale ou un appareil thérapeutique afin de vérifier la protection et les modalités de remboursement prévues au contrat. Cela évite de mauvaises surprises!

Il existe également une façon simple et rapide de faire la vérification par soi-même en consultant la section *Frais couverts* de la brochure électronique sur le site Accès | assurés de SSQ. Il est même possible de simuler une demande de réclamation pour connaître le montant qui sera remboursé.

Pour plus de détails, consultez la [section Vos protections](#) du site de SSQ.



L'AREQ sur la place publique (communiqués)

15 novembre

L'AREQ s'oppose fermement à tout assouplissement des mesures de surveillance dans les résidences d'hébergement pour aînés

16 novembre

Les membres de l'AREQ Outaouais font plus de 285 000 heures de bénévolat par année

17 novembre

Les membres de l'AREQ font 875 000 heures de bénévolat par année à Laval, dans les Laurentides et dans Lanaudière

18 novembre

L'AREQ souligne la Journée internationale des hommes sous le thème « Partageons ensemble »

2 décembre

L'AREQ dépose une pétition de près de 4 000 noms pour l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces

9 décembre

L'AREQ dénonce le recours au bâillon pour adopter le projet de loi 106 sur l'exploitation des hydrocarbures



Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à areq.lacsq.org.

Le projet de loi 106 : une porte ouverte à l'exploitation des hydrocarbures au Québec?

Le projet de loi 106 a été adopté par bâillon le 10 décembre. Il vise deux objectifs bien distincts. D'abord, il met en œuvre la politique énergétique 2030, dévoilée en avril dernier. Deuxièmement, il crée la loi sur les hydrocarbures, qui vise à baliser l'industrie des hydrocarbures au Québec.

Ce deuxième aspect de la loi a amené plusieurs organisations et certains partis de l'opposition à critiquer le projet de loi, arguant qu'il prépare le terrain pour l'exploration et l'exploitation pétrolière dans la province.

Voici quelques arguments qui sont mis de l'avant par le [Front commun pour la transition énergétique](#), une large coalition qui s'oppose au projet de loi :



- ⊙ **Une contradiction dans les objectifs du projet :** en effet, comment lancer le Québec dans une transition énergétique tout en permettant le développement d'une industrie qui ferait exploser nos émissions de gaz à effet de serre?
- ⊙ **Une industrie qui s'autorégule :** le projet de loi est accusé de permettre à l'industrie de fixer ses propres normes pour assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement.
- ⊙ **Des droits de propriété inaliénables :** le projet de loi prévoit que les licences attribuées à l'industrie pour l'exploration et l'exploitation pétrolière (et qui couvrent déjà 60 000 km² du territoire québécois) représentent des droits de propriété réels, qui permettront d'aller jusqu'à l'expropriation de tout propriétaire de terrain qui ferait obstruction à un projet.
- ⊙ **Un encadrement fixé par règlement :** le gouvernement se réserve de nombreux pouvoirs, comme par exemple la capacité de déterminer par règlement les conditions de production des hydrocarbures, la reddition de comptes, la réhabilitation des sites, etc. Rappelons que le gouvernement peut adopter et modifier des règlements sans devoir passer par l'Assemblée Nationale, donc sans consulter les élus.
- ⊙ **Des retombées incertaines pour les régions du Québec :** le projet de loi ne prévoit pas que l'industrie des hydrocarbures doive verser des redevances aux régions ressources qui seraient hôtes des projets d'exploration ou d'exploitation.
- ⊙ **La prolifération des gazoducs et oléoducs :** la multiplication des projets d'exploitation des hydrocarbures, permise par le projet de loi, créera une demande pour de nouvelles façons d'acheminer ceux-ci aux raffineries. Il est donc raisonnable de penser que le raccordement des sites d'exploitation à des gazoducs et à des oléoducs fassent proliférer ceux-ci sur le territoire.

L'AREQ s'est fortement opposée, par [voie de communiqué](#) à l'adoption du projet de loi.



Un sapin de Noël aux couleurs de l'AREQ!

Les membres du personnel de l'AREQ ont participé, au cours des derniers jours, à un [concours de décoration de sapins](#) organisé par la SDC St-Roch, où sont situés les bureaux de l'Association.

Leurs décorations ont été conçues en matière recyclée ou écologique : des guirlandes tricotées avec de la laine, des rondins de bois et des lambris en pin sur lesquels apparaissent des mots provenant de l'énoncé de valeurs de l'Association, une couronne sur laquelle apparaît le thème du 46^e Congrès de l'AREQ.

Un beau travail d'équipe avec des gens de **conviction**, **engagés** et **cohérents**!



Activités prévues en décembre et janvier

1-2 décembre

Conseil d'administration

6 décembre

Comité national de la retraite

13-14 décembre

Comité de validation des projets
Toujours en action

12-13 janvier

Comité national des statuts et règlements

16 janvier

Comité national du magazine Quoi de neuf
et des communications

17 janvier

Comité national de la condition des hommes

18-19 janvier

Conseil exécutif

31 janvier

Comité national de l'environnement et du
développement durable

Nos comités à pied d'œuvre

Voici un résumé des rencontres tenues à l'AREQ au cours du dernier mois :



Environnement et développement durable (8 novembre) : Les membres du comité national ont réalisé le suivi de leur plan d'action, puis fait un bilan partiel de la campagne « Tous les jours sans mon sac de plastique » menée à l'AREQ en novembre. Par la suite, ils ont discuté du dossier national pour l'année 2016-2017, le projet Énergie Est, et de la rencontre des responsables régionaux qui aura lieu au printemps 2017. Enfin, ils ont effectué un retour sur quelques activités extérieures passées (Forum social mondial et session nationale des EVB en août et Écosphère Magog en septembre) et planifié celles à venir (session nationale des EVB en avril 2017).

Assurances (9 novembre) : Les membres du comité national ont discuté des conditions de renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ en vigueur le 1^{er} janvier 2017, puis ils ont préparé la formation des responsables régionaux en assurances (RRA) qui aura lieu en février 2017.

Condition des femmes (10 novembre) : Les membres du comité national ont d'abord fait le suivi de leur plan d'action 2014-2017, avant d'effectuer un retour sur la rencontre des responsables sectorielles de la condition des femmes tenue en février 2016 et de finaliser les préparatifs entourant la rencontre des responsables régionales tenue à la fin-novembre. Par ailleurs, elles ont abordé quelques dossiers d'actualité : les agressions sexuelles en CHSLD ou en résidences privées pour personnes âgées, la consultation gouvernementale sur les CHSLD et les soins à domicile, les frais accessoires en santé et l'étude sur les stéréotypes sur les femmes âgées menée par la FFQ. Enfin, il a été question du coffret Hommage aux mères de la nation et des travaux du Réseau de la condition des femmes de la CSQ.

Action sociopolitique (29 novembre) : Les responsables régionaux ont participé à une rencontre de formation, à Québec. Ainsi, en avant-midi, ils ont assisté à une présentation faite par la conseillère au dossier de l'action sociopolitique et de la condition des femmes à l'AREQ, Ginette Plamondon, à propos des outils et des intervenants relatifs aux milieux de vie et au processus de perte d'autonomie des personnes âgées. En après-midi, ils ont assisté à une conférence offerte par Wedad Antonius, d'ATTAC Québec, à propos de l'Accord économique et commercial global Canada – Union européenne (AECG).

Condition des femmes (30 novembre) : Les responsables régionales ont participé à une journée de formation, à Québec. Elles ont rencontré des représentantes de l'Appui pour les personnes proches aidantes, qui ont dressé un portrait de la situation des personnes proches aidantes et des personnes aidées, puis leur ont présenté leurs services, notamment la ligne Info-Aidant (1 855 852-7784) et le projet web-documentaire *Nous, proches aidants*. Elles ont aussi rencontré les représentants de Visavie, qui aide les personnes âgées à choisir une résidence d'hébergement en fonction de leurs besoins et de leur budget. Enfin, elles ont échangé à propos d'enjeux d'actualité.

Joyeux Noël et bonne année 2017!

La période des Fêtes est un moment privilégié pour marquer une pause dans cette vie effrénée que nous menons... même à la retraite! Car, comme l'a démontré le récent sondage CROP réalisé auprès des membres de l'AREQ, la plupart des personnes âgées sont actives et en santé, une forte proportion est socialement engagée et plusieurs agissent comme personnes proches aidantes. À toutes ces personnes, qui s'investissent dans des projets personnels ou des causes collectives, nous tenons encore une fois à témoigner notre gratitude et notre admiration.

Aussi, en cette période de réjouissances, nous vous souhaitons de passer de beaux moments avec les êtres qui vous sont chers, parents ou amis. Pour la nouvelle année, nous vous souhaitons la santé, le bonheur et la sérénité.

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 24 décembre 2016 au 8 janvier 2017.



Pour nous joindre

Rédaction et coordination
[Dominic Provost](#)

Participation
Tommy Bureau-Boulé
Johanne Freire
Ginette Plamondon

Conception et réalisation
[Martine Faguy](#)

Relecture
Nathalie Dion
Martine Faguy

